

Vote du 20 /10/2011, en connaissance de causes

Liste non exhaustive de ce que certains syndicats ont refusé aux réunions de mise en place de nos futures règles de gestion avec M. Parini et la DGFIP.

Rappel : M. Parini avait promis le « gagnant-gagnant » pour les agents, c'est à dire garder le meilleur des 2 ex-filières.

– **demande de mutation** :

FO estime juste et égal pour tous de garder 2 tours dans l'année car 2 vrais mouvements de mutation dans l'année c'est 2 fois plus de chance d'être muté et 2 fois plus de chance pour les collègues de voir les partants remplacés.

Le SNUI a déclaré (sic) « que cela donnerait trop de travail aux services RH ».

Le SNUI serait-il le syndicat de la Direction ?? La direction a donc, avec joie, pu valider sa proposition grâce à ce soutien (in) attendue..

Donc, à l'avenir, vous ne ferez qu'une demande annuelle avec possibilité de « rattrapage » dans les mois qui suivent si celle-ci n'a pas abouti soit un mouvement et un complémentaire.

FO a demandé qu'il soit gardé la priorité à l'ancienneté de la demande pour les **mutations prioritaires**. L'urgence sociale n'attend pas l'ancienneté !

FO rappelle qu'à chaque mouvement, donc annuel, les compteurs seront remis à ZÉRO.

– **possibilité de bénéficier de 2 Listes d'Aptitude avec espace minimum de 10 ans dans une carrière** :

Cette pratique était offerte dans l'ex-filière DGCP mais peu exploitée.

Le SNUI, entre autre, préfère garder la pratique courante à l'ex-filière DGI,

une seule possibilité de Liste d'Aptitude dans la carrière.

Vous avez dit gagnant-gagnant ?

– **le droit au retour** :

• **Liste de C en B** :

Pour l'ex-filière DGCP, FO et d'autres syndicats à l'époque avaient largement contribué à ce qu'un agent qui bénéficiait d'une promotion de LA C en B et aux lauréats des concours interne et concours spécial, puisse rester dans le département d'origine.

C'est vrai qu'une promotion, souvent en fin de carrière, et qui ne rapporte que quelques dizaines d'euros obligeait l'agent à partir dans un autre département avec les conséquences que cela induit : éloignement familial, frais de double résidence, frais de transport ...

FO a exigé que cette mesure soit maintenue.

Le SNUI plutôt hostile à la liste d'aptitude, entre autre a refusé de mettre en place ce principe dans la DGFIP.

Est-il nécessaire de préciser que le militant SNUI qui s'exprimait était lui même bénéficiaire d'une Liste d'Aptitude ???

Gagnant-perdant ??

• **Liste de B en A** :

FO et d'autres syndicats avait réussi à faire accepter, depuis 2007, les mutations interrégionales.

Pour un agent varois, être affecté dans le 06, 13 voire 30 est moins contraignant que d'être affecté dans le 77, 59 le 18.

Encore terminé, tout cela, merci qui ?

Heureusement, ceci n'est pas encore gravé dans le marbre, les réunions et discussions se feront encore avec la DGFIP d'ici 2014.

Si vous désirez qu'un syndicat défende et préserve les intérêts de **TOUS les agents**, donnez lui la place de numéro 1 au cœur des débats en centrale.

VOTEZ FO le 20 OCTOBRE 2011